# SECULIARE DUSO MOCHAMINE

Jeu 3

Mer 2

Mar ]

MM

# **fournée** Nakeboard Sortie à la Rincerie Activité **Gym 8 Trampo** Matin Maria Kart Aprèm Matin exterieur: Aprèm Jeux en 3ym 8 Trampo Aprèm Matin 3ym & Trampo Vinja Warrior Aprèm Matin



## <u>Quelques renseignements pratiques</u>

Inscription via Helloasso UNIQUEMENT.

## **Tarifs**

Licenciés USL gym : 18 à 25€ la journée selon l'activité du jour

La semaine: 90€,

Non licenciés USL Gym: +5€ sur le total



9h30 - 12h00 / 14h - 16h30

Certaines activités pourront nécessiter un départ plus tôt de la salle.

Nous préviendrons en début de semaine sur le tableau de l'entrée.

## Permanence d'accueil

Dès 8h30 et jusqu'à 18h : supplément de 2€ par jour.

## **Repas**

Prévoir un pique-nique ou repas à réchauffer au micro-onde. Prévoir une gourde au nom de l'enfant.

Le goûter sera offert chaque jour aux enfants.

## **Equipements:**

Vêtements de sports souples et cheveux attachés.

Pour la sortie paddle et Wake parc:

Prévoir son maillot et une serviette ainsi qu'une tenue et des CHAUSSURES pour aller dans l'eau.





# du stage

## Section Gymnastique

- Journée type : 9h30 12h00 / 14h00 16h30. Certaines activités pourront nécessiter un départ plus tôt de la salle. Nous préviendrons en début de semaine sur le tableau d'affichage dans l'entrée.
- Permanence d'accueil : matin dès 8h30 et soir jusqu'à 18h.
- Pour les enfants devant regagner seuls leurs domicile, autorisation manuscrite du représentant légale datées et signée, donnée à l'entraîneur à la première journée de stage.
- Aucune annulation et remboursement possible au-delà du 28 juin à minuit. Sauf raison médicale ou blessures.
- Aucun remboursement possible en cas d'absence non justifié (certificat médical exigé)
- Les différents déplacements pour les activités s'effectueront à pieds le plus souvent ou en TUL, sous la responsabilité des entraîneurs. Pour les sorties à la journée, l'association fait appel à une société de car.
- L'association se réserve le droit de modifier les activités en cas d'intempéries ou d'inscriptions insuffisantes.
- L'enfant s'engage à respecter le règlement et les modalités de fonctionnement de l'association et des activités.
- Le représentant légal de l'enfant donne pouvoir à l'association pour prendre toute initiative en cas d'urgence médicale. Si cas contraire le signaler aux entraîneurs au premier jour du stage.
- Le représentant légal de l'enfant autorise l'utilisation de photos ou vidéos de l'adhérent prise lors des stages pour une utilisation sur les supports numérique de communication de l'association. (Site internet, Facebook et Instagram. Si cas contraire le signaler aux entraîneurs au premier jour du stage.

